



ASSOCIATION ÉTUDIANTE
DE POLYTECHNIQUE

FAIE H2021

Rapport du comité de sélection

ANTOINE DORAY

VP-FINANCES ET SERVICES 2020-2021

EN COLLABORATION AVEC

LINDA CHAU

GHALI HARTI

JAD SEBTI

2021-02-21



Introduction	2
Exocet	3
Présentation sommaire du projet	3
Aspect financier du projet	3
Justification des recommandations	4
PolyLoop	5
Présentation sommaire du projet	5
Aspect financier du projet	5
Justification des recommandations	6
ST - Soudeuse par points	7
Présentation sommaire du projet	7
Aspect financier du projet	7
Justification des recommandations	8

INTRODUCTION

Extrait du rapport du FAIE A2020 :

Afin de mener à bien la réalisation de projets porteurs et plus nombreux, l'AEP s'est dotée d'un puissant outil de financement collectif : le FAIE. Sa mission est encadrée par une politique qui encadre la gestion du fonds et l'octroi des subventions.

Trois critères déterminent l'admissibilité des projets présentés au comité de sélection : le projet doit constituer une initiative étudiante, l'ensemble de la coordination et la majorité de la réalisation doivent être réalisées par des membres de l'Association et le projet doit avoir un impact pour la communauté étudiante dans sa globalité.

Par ailleurs, afin d'évaluer la pertinence des projets soumis, le comité doit, au-delà de vérifier l'admissibilité, juger de la pertinence des projets sur la base des critères suivants : la faisabilité, la pertinence, un budget raisonnable, la visibilité associée au projet, la qualité de la présentation de la demande, l'effort préalable de demande de commandite, l'expérience des membres, la prise en compte de l'aspect du développement durable et la pérennité envisagée du projet.

Contrairement à la session d'automne 2020, la date limite de dépôt des demandes n'a, cette fois, pas été repoussée. Les membres du comité, élus pour l'année, sont les mêmes qu'à la session d'automne, soit Linda Chau, Ghali Harti et Jad Sebti. C'est le samedi 20 février que le comité s'est réuni virtuellement afin de faire les recommandations appropriées et présentes dans ce rapport au Conseil d'administration relativement aux demandes déposées.

1. EXOCET

Le premier projet soumis vient de la nouvelle société technique Exocet.

1.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

La société technique Exocet a pour but de créer un prototype de catamaran et son système de propulsion, qui ne doit que fonctionner avec des énergies renouvelables. Le choix des énergies est réservé à la société technique.

La présente demande concerne le démarrage de la société technique, les coûts liés à la construction du prototype et la délégation d'une partie de l'équipe à Monaco pour la Monaco Energy Boat Challenge en juin 2022.

1.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 1 : Aspect financiers de la demande de subvention de PolyLoop

Demande	5 000,00\$
Coût du projet	32 146,00\$
Coût de l'initiative	30 216,00\$
Montant initiative admissible FAIE	<i>Manque de détail</i>
Effort de commandite externe	27 146,00\$
Montant accordé	5 000,00\$
Condition associées	Oui

1.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

Le Comité de sélection recommande d'accorder les fonds demandés à la société technique. Plusieurs éléments justifient cette recommandation.

D'abord, le projet se qualifie en vertu des critères du FAIE. C'est une initiative étudiante, faite par des étudiants et qui, globalement, profite aux étudiants.

Ensuite, du point de vue des critères de sélection, le projet semble relativement intéressant. La plupart des critères indiqués dans la politique ont obtenu de bons scores chez les membres du comité, en particulier au niveau de la faisabilité, de la pertinence, de l'expérience des membres, du souci du développement durable et de la pérennité. Le comité a aussi remarqué l'engouement pour la nouvelle société technique qui rassemblerait déjà 27 membres, après aussi peu de temps d'existence et une création dans un contexte de pandémie et de distanciation sociale.

Cependant, quelques éléments auraient dû être davantage précisés ou carrément inclus dans la demande. À cet effet, aucun élément de visibilité n'est présenté et le budget manque définitivement de clarté. Ce dernier n'est que très peu ventilé et ne présente aucune référence pour justifier les montants inscrits. Dans le contexte d'une demande de 5 000,00\$ le comité peut tout de même recommander favorablement l'octroi de la subvention, puisque le budget compte suffisamment d'éléments admissibles et la somme octroyée n'est pas susceptible d'être utilisée pour une fin en contradiction avec la politique CA009. Cet octroi devra toutefois être conditionnel à des limitations sur l'utilisation des fonds.

En résumé, le comité suggère d'accorder la somme de 5 000,00\$ à la société technique Exocet sous les conditions suivantes :

- condition 1 : que le logo de l'AEP et du FAIE sur la paroi extérieure de la coque
- condition 2 : que l'allocation des fonds soit strictement réservée aux éléments 1 (Conception et design), 2 (Fabrication) et 4 (Administration) du budget présenté dans la demande

Le paiement se fera en deux versements égaux de 2 500,00\$.

2. POLYLOOP

Le deuxième projet soumis vient de la société technique PolyLoop.

2.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

La demande de PolyLoop est une réponse au refus du premier dossier déposé à l'automne 2020 pour le montage de leur atelier. La société technique revient donc à la charge avec une demande modifiée et plus modeste, dans le but de financer l'acquisition d'équipements qui leur permettront de réaliser leur prototype.

2.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 2 : Aspect financiers de la demande de subvention de PolyLoop

Demande	5 210,00\$
Coût du projet	8 947,09\$
Coût de l'initiative	8 947,09\$
Montant initiative admissible FAIE	8 947,00\$
Effort de commandite externe	3737,09\$
Montant accordé	5 210,00\$
Condition associées	Non

2.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

Comme indiqué dans le rapport du FAIE de l'automne 2020, le projet proposé par PolyLoop est admissible en vertu des trois critères d'admissibilité du FAIE.

La nouvelle de demande déposée par la société technique répond aux principales inquiétudes et critiques du comité présentées dans le dernier rapport. Les liens sont désormais cliquables, ce qui a permis d'inspecter les éléments pour lesquels une subvention est demandée. Bien que quelques-uns ne soient pas fonctionnels, les éléments concordent, ce qui crédibilise la demande.

La principale inquiétude du comité était liée au fait de financer l'achat d'équipement d'achat déjà présent à Polytechnique ou disponible au PolyFab, qui fait déjà l'objet d'une subvention du FAIE. Dans cette demande, PolyLoop indique que l'achat du matériel est destiné à l'atelier des sociétés techniques, en-dehors des murs de Polytechnique Montréal. PolyLoop a aussi pris l'initiative d'acheter une table de soudure moins onéreuse et de retirer de sa demande tous les éléments déjà financés par le FAIE via les services du PolyFab.

La deuxième inquiétude était liée au fait qu'une autre demande proposait d'acheter une soudeuse, qui, en apparence, était de même type. Après clarification, il apparaît clairement que ce ne soit pas le cas.

Ainsi, suivant une nouvelle analyse des critères de sélection du FAIE, le comité voit favorablement l'octroi du montant complet de la subvention demandée par la société technique. Il est à noter qu'à titre de membre de la ST, Linda Chau s'est retirée des discussions et du vote.

Le comité souhaite toutefois insister sur le fait que les demandes du FAIE doivent servir à financer des initiatives pour lesquelles les déboursés n'ont pas déjà été effectués. Des 5210\$ accordés, 2880\$ sont réputés avoir été déboursés pour réaliser l'acquisition des éléments qui font l'objet de la subvention. Suivant cette logique, les équipements associés ne devraient, par conséquent, pas être subventionnés. Cela dit, dans le contexte particulier où les éléments faisait l'objet d'une demande à l'automne et où les achats n'étaient pas encore réalisés, le comité suggère de tout de même subventionner cette partie des équipements, mais insiste sur le fait que cela ne peut créer de précédent et que l'exception est fait strictement dans le cadre dans cette demande. Le comité souhaite aussi inviter PolyLoop dans une réflexion par rapport à la nécessité de recourir au FAIE si la société technique semble déjà en mesure de financer l'achat spécifique de ces équipements.

3. ST - SOUDEUSE PAR POINTS

Le troisième et dernier projet soumis vient d'un regroupement de sociétés techniques : PolyLoop, Exocet, Esteban et FPM.

3.1. PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Cette demande est la réponse au projet refusé à l'automne pour l'achat d'une soudeuse par points. Acheter cette soudeuse permettrait de faciliter la réalisation des batteries par les sociétés techniques. Elles auraient accès à un équipement plus facilement, pourraient développer davantage d'expertise interne et bénéficieraient d'une réduction drastique du coût de fabrication des batteries.

3.2. ASPECT FINANCIER DU PROJET

Le tableau suivant présente les aspects relatifs à la demande de subvention par la société technique :

Tableau 3 : Aspect financiers de la demande de subvention de la soudeuse par point

Demande	23 948,25\$
Coût du projet	47 897,50\$
Coût de l'initiative	47 897,50\$
Montant initiative admissible FAIE	47 897,50\$
Effort de commandite externe	23 949,25\$
Montant accordé	23 948,25\$
Condition associées	Non

3.3. JUSTIFICATION DES RECOMMANDATIONS

Le comité a accueilli favorablement cette demande. Il est bien démontré que le projet est admissible et les critères de sélection sont tous bien mis en valeur. De plus

D'abord, tout comme dans la première demande, les demandeurs ont bien démontré que le projet se qualifie selon les critères du FAIE. Il s'agit d'une initiative étudiante, menée à bien par des étudiants et qui bénéficie à des étudiants.

Ensuite, les critères de sélection ont tous été bien mis en valeur dans la demande. La faisabilité du projet ne semble pas être un enjeu. L'expérience des membres est notée. La soumission pour achat majeur est présentée. La présentation du document est soignée. L'élément du développement durable est abordé et semble crédible. La pertinence aussi est bien formulée, tout comme dans la première demande, d'ailleurs. Le seul critère abandonné est celui de la visibilité. Dans le contexte d'une demande comme celle-ci, le comité comprend qu'il apparaît moins évident d'argumenter sur les intérêts du projet en matière de visibilité. Néanmoins, il aurait été pertinent de retrouver une réflexion sur le sujet.

Finalement, toutes les inquiétudes du comité de sélection ont été notées et répondues dans la nouvelle. Premièrement, le deuxième 50% du financement sera assumé par Polytechnique Montréal, ce qui garantit que le projet sera financé. Encore mieux, le coût des assurances et de l'entretien sera entièrement assumé par Polytechnique. La question de l'emplacement est aussi clarifiée et les différences avec la demande de PolyLoop sont bien exposées. Ce sont les réponses à ces inquiétudes qui ont permis de recommander l'octroi de la subvention.

Par conséquent, le comité recommande d'octroyer les 23 948,25\$ demandés sans conditions particulières en seul versement. Membre de PolyLoop, associée à la demande, Linda Chau s'est retirée des discussions et du vote.

Sans y attacher de condition particulière, le comité souhaite inviter les sociétés techniques qui en bénéficieront sur une réflexion sur la manière dont ils pourront mettre en valeur l'AEP et le FAIE pour cette subvention.